

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 10 août 2020 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gaétan Ouellet

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet  
Madame Phoebe Sirois  
Monsieur Rémi Dumont  
Monsieur Denis Blais  
Madame Annette Rousseau

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

---

20-08-136

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame Phoebe Sirois,  
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gaétan Ouellet, Maire.

**ADOPTÉ**

---

20-08-137

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

**ADOPTÉ**

---

20-08-138

---

**ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

---

Il est proposé par madame Phoebe Sirois,  
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte et paye les comptes du mois de juillet 2020.

Ceux-ci représentent un montant de 472 294,08 \$ pour les comptes déjà payés et de 392 773,84 \$ pour les comptes à payer.

**ADOPTÉ**

---

20-08-139

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil procède à la période de questions.

---

20-08-140

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'assemblée terminée :  
Il est proposé par monsieur Denis Blais,  
appuyé par monsieur Rémi Dumont,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, GAÉTAN OUELLET, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.  
Directrice générale

Gaétan Ouellet  
Maire

---